Résolution présentée par la délégation de

Singapour

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne mise en place d'une île pour personnes âgées

L'Assemblée Générale,

Inquiétée par la problématique d'une population vieillissante dans le monde et d'une mauvaise gestion de son bonheur et de sa sécurité, induit par le fossé générationnel et sa mise à l'écart de la société active, ce qui menace également l'avenir économique de la population du point de vue des incidences sur l'évolutionde la productivité et des dépenses nécessaires à sa prise en charge,

Remarquant que 20,7% de la population mondiale est âgée de 65 ans et plus, soit une hausse de 4,7% depuis 2003, et que l'OMS appelle les pays à favoriser la santé et le bien- être des personnes âgées,

Reconnaissant que le vieillissement de la population est l'une des plus grandes transformations sociales du XXIème siècle, ayant des répercussions dans presque tous les secteurs de la société, notamment dans le monde du travail et sur les marchés financiers, mais également vis-à-vis de la demande de biens et services, tels que le logement, les transports ou encore la protection sociale,

Convaincue par les bienfaits qu'une prise en charge spécifique des personnes âgées, incluant un lieu dédié et des services adaptés à leurs besoins, pourrait apporter au monde, à la population et plus particulièrement aux personnes âgées elles-mêmes,

Décide de mettre en place une île dotée de tous les services nécessaires au bonheur et au bien-être des personnes âgées non-actives dans la société, ce qui aurait pour but de :

- augmenter la sécurité et le bien-être des personnes âgées, de sorte à ce qu'ellesvivent dans un endroit adapté qui leur promet une meilleurs qualité de vie ;
- libérer des logements dans les villes, de sorte que les personnes actives aient des appartements disponibles en suffisance ;
- améliorer l'accessibilité aux services publics, tels que transports et hôpitaux, pourles personnes actives ;
- limiter les transmissions de maladie et correctement gérer les pandémies.

Le texte français fait foi